



Separation de corps / divorce pour alteration des lien conjugal

Par **Louloukc**, le **26/10/2014** à **11:15**

Moi j'ai un grand problème, qui m'empêche presque de vivre
En faite d'ici 3 ans j'avais ouvert une separation de corps, mais il n'est toujours pas prononcé parce que je l'avais arrête, et à maintenant mon mari a repris la separation de corps, mais par la suite il demande le divorce pour alteration des lien conjugal. Est ce possible ? Étant donné qu'il a déposé la separation de corps, maintient il demande le divorce pour alteration de lien conjugal. ? Aidez moi svp. Je ne m'en sors plus. Je souhaiterais tellement divorce, mais vu que c'est moi qui avais lancée en premier la separation de corps, je ne peu pas faire une demande en divorce. Aidez moi!!!!

Par **domat**, le **26/10/2014** à **14:45**

bjr,
donc vous n'êtes pas séparés de corps.
donc si la communauté de vie a cessé depuis plus de 2 ans avec votre époux, vous ou votre époux pouvez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.
vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10568.xhtml>

cdt